

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BERTELOOT - M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Partenariat entre la Ville, la maison d'arrêt de Dijon et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Côte d'Or - Convention

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de faciliter l'accès des détenus à la culture à travers le livre, la Bibliothèque Municipale de Dijon soutient depuis plusieurs années l'activité et le développement des bibliothèques de la maison d'arrêt par l'intermédiaire de diverses actions.

Il existe actuellement deux bibliothèques au sein de la maison d'arrêt de Dijon, l'une dans le quartier « hommes », la seconde dans le quartier « femmes », toutes deux gérées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. L'évolution de l'établissement pénitentiaire conduira à fusionner ces deux bibliothèques et à harmoniser les pratiques et techniques employées.

La Ville apporte son soutien technique et professionnel tant sur les aspects documentaires que dans le domaine de l'action culturelle.

La passation d'une convention est proposée afin de fixer les conditions de ce partenariat et de coordonner l'action de la maison d'arrêt, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et de la Bibliothèque Municipale, assurant ainsi le bon fonctionnement des bibliothèques et le développement des animations autour du livre et du cinéma à la maison d'arrêt de Dijon.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord au soutien de la Ville au fonctionnement et à l'animation des bibliothèques de la maison d'arrêt de Dijon ;

2 - approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville, la maison d'arrêt et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive pour chaque année ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ